

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 NOVEMBRE 2021

Les conseillers municipaux légalement convoqués le 22 octobre 2021 se sont réunis ce jour à 20 h 30, sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

Présents : Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Florence CHAMON, Sylvie SEGAULT, Lucia DA SILVA PINHO, Bruno DI-BLAS, Luc NOLET, Pierrick LAROCHE,

Absents représentés : François TURCIN, pouvoir donné à Damien GAUTHIER ; Emilie SEGUINOT, pouvoir donné à Bruno DI BLAS ; Yannick VILLEDIEU, pouvoir donné à Pierrick LAROCHE ; Bruno ZAROS, pouvoir donné à Sylvie SEGAULT.

Absents: Christian RAPOSO DO CARMO (excusé),

Secrétaire de séance : Luc NOLET

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 octobre est adopté à l'unanimité.

A l'ouverture de la séance, le Maire sollicite l'autorisation d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : validation de la convention financière avec le SDEY pour l'ajout de 8 prises pour guirlandes. Cette autorisation est accordée à l'unanimité.

Point n° 1 - Convention avec le SDEY pour l'ajout de 8 prises guirlandes - délibération n° 2021-36

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention financière qu'il propose de conclure avec le SDEY pour la pose de 8 prises guirlandes sur la Grande Rue. Après avoir invité les membres à prendre connaissance des points concernés, le Maire présente le volet financier :

Travaux	TTC	HT	TVA récupérée par le SDEY	SDEY 50 % du HT	Commune 50 % HT
Eclairage public	1 421,02 €	1 184,18 €	236,84 €	592,09 €	592,09 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la convention financière proposée pour la pose de 8 prises guirlandes, chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à cette décision et à en signer toutes les pièces.

Point n° 2 - Révision du PPRr (Plan de Prévention des Risques et ruissellement du Chablisien)

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une réunion s'est tenue à la salle Lafarge le 21 octobre 2021, réunion organisée par la DDT en présence de représentants du Syndicat du Serein, du Président de la FDAC, de membres du Conseil Municipal, de viticulteurs du village et de personnes sinistrées lors des dernières inondations. Lors de cette réunion a été présenté un projet de carte des aléas sur laquelle sont identifiés :

- les axes d'écoulement
- les zones d'accumulation
- les zones d'augmentation potentielle des aléas
- différentes zones d'aléa selon leur importance (vert : aléa très faible ; jaune : aléa faible ; orange : aléa moyen ; rouge : aléa fort)

A la suite de cette réunion a eu lieu une réunion de travail le 29 octobre qui a donné lieu à l'établissement de plusieurs observations à transmettre à la DDT. Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de chaque observation afin qu'elle soit validée ou amendée :

- zone rouge, proche de la ferme des Roncières, à passer en orange, notamment au-dessus du chemin qui sépare MALIGNY de FONTENAY-Près-CHABLIS
- zone verte, vers la Vallée d'Ouziou, à passer en jaune
- zone d'accumulation à supprimer au niveau du Château de MALIGNY
- pas d'accumulation au niveau des habitations de la rue de Méré (zone d'accumulation à réduire notamment entre la rue des Plantes et la Grande Rue)
- zone d'accumulation à retirer entre la rue des Tilleuls et la rue de Méré
- zone rouge entre la route de Méré et la route de Baccarat à passer en orange tout en réduisant l'emprise au ras des maisons
- zone rouge à passer en orange au-dessus de Vaussegros et Ravin des Pierrettes suivant courbe de niveau et chemin communal
- zone orange à réduire et passer en jaune suivant ligne de niveau environ 200 au niveau des « Usages » et « Belle côte »
- zone verte à passer en orange à droite de Belle Côte entre ligne de niveau environ 200 et zone d'écoulement
- zone orange proche Verjus à passer en jaune à droite de Chatillon
- zone orange Nid d'Autour à passer en jaune suivant chemin et ligne de niveau.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un nouveau projet de carte des aléas, prenant en compte toutes les modifications évoquées, sera transmis à la DDT avant le 15 novembre. Ces propositions seront validées ou modifiées, avec possibilité de visite sur place.

Interrogé par Xavier RATTE quant à l'utilité d'un changement de couleur pour certaines zones d'aléa, Pierrick LAROCHE explique que les règles d'exploitation sont différentes selon les zones. Les modifications qui seront soumises à la DDT entendent faire la corrélation entre réalité de terrain et risques effectifs.

Bruno DI BLAS insiste sur le nécessaire entretien du ru des Vaurelaines par les riverains. Il souhaite qu'un rappel leur soit fait afin d'éviter à la commune de mandater une entreprise pour le faire et mettre les frais aux dépens desdits riverains.

Questions et informations diverses

1 - le **repas des aînés** s'est déroulé lors du déjeuner du mercredi 3 novembre dernier. Il a réuni 40 convives de MALIGNY et 8 de VILLY. Outre les coupures intempestives de courant qui ont alimenté une ambiance déjà joyeuse, tous ont pu apprécier le repas de qualité. Un débat s'engage ensuite sur l'opportunité de prévoir un geste pour les personnes absentes au repas. Cette question sera débattue en commission.

2 - Xavier RATTE informe les membres du Conseil Municipal de sa volonté d'organiser une soirée **Beaujolais Nouveau** le jeudi 18 novembre 2021 à 19 h 30 dans la salle Lafarge. Luc NOLET propose d'adresser en Mairie les informations qu'il a en sa possession au sujet de cet évènement déjà organisé par le passé.

3 - le Comité des Fêtes organise un **Marché de Noël** le dimanche 5 décembre prochain de 10 h à 17 h. Parallèlement, il y aura un **concours de dessins de Noël** ouvert à tous les élèves domiciliés à MALIGNY et scolarisés de la maternelle au CM2.

Interrogé par Lucia DA SILVA PINHO sur l'incompatibilité entre la fonction de conseillère municipale et la tenue d'un stand lors du Marché de Noël, le Maire répond qu'il n'y voit pas d'impossibilité mais qu'il n'entend pas interférer dans la prise de décision au niveau du Comité des Fêtes.

4 - les travaux de **réfection des trottoirs** de la rue du Temple et de la rue de Mairie débiteront le lundi 15 novembre 2021.

5 - les travaux d'extension du **columbarium** et l'installation de 3 **cavernes** sont terminés.

6 - l'enduit de la façade du **Proximarché** a été réalisé. Philippe SODOYER informe les membres du Conseil Municipal avoir pris contact avec des entreprises pour habiller la façade d'une fresque dont le motif sera étudié par la commission.

7 - Bruno DI BLAS informe les membres du Conseil Municipal que les circonstances le permettant, les pompiers organisent un repas de **Sainte Barbe**. Les pompiers ont décidé d'inviter chaque année le Maire et deux élus pour qu'au cours du mandat actuel, chaque membre participe une fois à ce repas. La date retenue est le samedi 11 décembre et les élus invités sont le Maire, Olivier SAVARY et Bruno ZAROS. Tous les membres du Conseil Municipal sont conviés à l'apéritif.

Pierrick LAROCHE précise que le Comité de Saint-Vincent a offert des bouteilles de vin aux pompiers. Le Maire profite de cette intervention pour remercier le Comité de Saint-Vincent qui a également eu un geste généreux pour le Marathon de CHABLIS.

21 h 30 - Xavier RATTE et Bruno DI BLAS, pompiers, quittent précipitamment la salle suite à un appel pour se rendre sur un feu

8 - Olivier SAVARY se fait l'écho d'une proposition du Président du Comité des Fêtes. Ce dernier souhaite avoir le sentiment des membres du Conseil Municipal sur l'opportunité d'acquérir des **flammas publicitaires** sur pieds pour signaler aux abords des manifestations organisées sur la commune. Cette possibilité ayant recueilli un avis favorable, Olivier SAVARY en informera le Président du Comité des Fêtes qui fera une étude plus approfondie du dossier.

9 - Sylvie SEGAULT informe avoir été questionnée par une habitante qui souhaite une réponse suite à un mail indiquant à la Mairie qu'elle a eu à subir des infiltrations d'eau dans sa cave. Le Maire informe que sa requête a été prise en compte et que l'intéressée sera contactée prochainement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 45.